

**EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE**  
**Organisée par L'UNION AVICOLE GUEUGNONNAISE**  
**Le 18 & 19 Janvier 2025**

Boulodrome  
Salle Charles Breuzot  
Rue du Port, 71130 GUEUGNON

Cette Exposition est ouverte à tous les Éleveurs de Lapins, Pigeons, Volailles, Palmipèdes et Animaux de basse-cour de races pures.  
**Seuls seront jugés les sujets tatoués pour les lapins, bagués de bagues officielles pour les autres.**

**1) DÉROULEMENT DE L'EXPOSITION**

**Réception des animaux** : Jeudi 16 janvier de 10h à 19h  
**Opération du Jury** : Vendredi 17 janvier à partir de 8h  
**Ouverture au public** : Samedi 18 janvier de 8h30 à 18h  
Dimanche 19 janvier de 9h à 15h (**fermeture bureau des ventes à 14h**)  
**Remise des prix** : Dimanche 19 janvier à 14h  
**Enlèvement des animaux** : Dimanche 19 à **partir de 15h**,

Les animaux pourront être amenés et repris par l'Exposant. L'UAG se charge de la réception  
**Attention, l'Exposition n'est pas ouverte au public avant le Samedi 8h30.**

**2) RÈGLEMENT**

**AUCUN RETOUR NE POURRA S'EFFECTUER PAR TRANSPORTEUR**

**Expédition** : Monsieur le Commissaire Général de l'Exposition d'Aviculture, Salle Charles Breuzot, rue du Port, 71130 GUEUGNON.

**Aucun changement ne sera toléré à la mise en cage. Les Exposants devront se conformer à leur feuille d'inscription.** Une visite sanitaire aura lieu à l'arrivée par le vétérinaire de service. Tout animal malade sera restitué ainsi que tous ceux contenus dans le même emballage aux frais de l'Exposant sans remboursement des engagements. Un certificat de vaccination sera exigé à l'**engagement** suivant les directives de la DSV de Saône et Loire, en vigueur en ce moment-là. En cas de non expédition ou absence des animaux pour quelques raisons que ce soit, les frais d'engagement ne seront pas remboursés. Seul le Catalogue Palmarès sera remis après la manifestation.

Compte tenu des dispositions particulières pouvant être imposées par les autorités sanitaires, aucune indemnité ne sera accordée en cas d'annulation de l'exposition. Les engagements seront remboursés aux éleveurs à concurrence des frais engagés notamment pour la confection du catalogue et du secrétariat.

En cas d'arrêté préfectoral concernant la grippe aviaire si vous avez inscrit des volailles et qu'au moment de l'exposition vous ne pouvez pas les exposer, les frais d'inscription vous seront remboursés à la condition de votre présence à l'exposition et que vous honorer l'engagement éventuel de toutes autres animaux (pigeons, lapins).

**Présentation et droits d'inscription** : Unités toutes catégories : **3,50€**,

**Palmarès obligatoire (avec frais de secrétariat) 6 Euros**

Pour les lapins, le numéro de cage devra être inscrit dans l'oreille au feutre noir ou bleu

**Les demandes d'inscription devront être adressées à : Ludovic MEUNIER 10, chemin de la Pennasse, 71130 GUEUGNON**

**Accompagnées du montant des inscriptions, chèques bancaires ou postaux à l'ordre de l'Union Avicole Gueugnonnaise.**

**(Obligatoirement un Chèque par exposant)**

L'UAG prélèvera un droit de 20% sur les ventes, ce droit étant à la charge de l'acheteur. Aucune vente ne sera tolérée dans les travées sous peine d'expulsion. L'éleveur désirant retirer un animal de la vente devra acquitter les 20%. Il sera formellement interdit de toucher aux animaux hors la présence d'un commissaire.

Les ventes seront closes le Dimanche à 14h00. Les sujets vendus pourront être retirés immédiatement sur accord du Commissaire Général et s'il ne s'agit pas d'un GPE ou d'un GPH.

L'UAG prendra toutes dispositions pour la nourriture et la surveillance des animaux. Elle ne pourra cependant pas être responsable des erreurs, décès, vols, échanges, pertes et dommages de quelque nature que ce soit, même ceux causés par l'incendie. (**Les lapins seront abreuvés et nourris**).

En cas de litige, il sera appliqué le règlement général de la SCAF.

Le Jury sera composé de Juges officiels et **leurs décisions seront sans appel**. Les Juges et les Elèves Juges ne pourront concourir dans la catégorie où ils fonctionnent.

**Attention** : Le certificat de naisseur pourra être demandé pour l'attribution des Grands Prix ; Seulement seront récompensés les éleveurs naisseurs. (Le sujet primé garde évidemment son titre conformément au jugement).

La publicité à titre personnel sur les cages est interdite.

**3) PRINCIPALES RECOMPENSES :**

**Le Grand Prix de la Ville de GUEUGNON** : 1 Objet d'Art (offert par la Ville de Gueugnon)

**3 Grands Prix d'Exposition** : 1 Objet d'Art (1 Volailles, 1 Lapins et, 1 Pigeons)

**GP Louis TOUILLON** : 1 Coupe ou un Objet d'Art au meilleur Lapin après le GPE. (Toutes races confondues)

**3 Prix D'Élevage** : Réservé à tous les éleveurs ; Le cumul est possible avec toutes autres récompenses. Chaque éleveur ne pourra concourir au Grand Prix d'Élevage qu'une seule fois pour les sujets de la même race. Ouvert aux animaux de même race, même variété, même couleur, sur 4 Cages désignées sur la feuille d'engagement par le sigle **PE** (Les deux sexes doivent être représentés).

Le classement se fera par addition des points attribués par les juges. En cas d'exæquo, tirage au sort.

**4 GPH Volaille** : 1 Coupe ou Objet d'Art et 1 plaque GPH (1 GPH Grande race, 1 race Étrangère, 1 Race Naine, 1 divers si plus de 10 cages)

**4 GPH Lapins** : 1 Coupe ou Objet d'Art et 1 plaque GPH (1 GPH Grande race, 1 race Moyenne, 1 Petite race, 1 Race Naine, si plus de 10 cages)

**GPH Pigeons** : 1 Coupe ou Objet d'Art et 1 plaque GPH. (1 par groupe SNC)

**1 GPH Tourterelles** : (Si plus de 10 Cages) 1 Coupe ou un Objet d'Art et 1 plaque GPH

**Une plaque Excellente pour les Lapins 96 et +, pour les Pigeons 96 et + (par éleveur).**

**Les Champions concourent pour les GPE et GPH.**

Le Président Florian **BAILLY**

## **Clôture irrévocable des inscriptions le 20 Décembre 2022** **(Places limitées)**

*Les feuilles d'engagement vous seront retournées par mail ou par voie postale (si mail inexistant)  
merci de bien écrire (lisiblement) votre adresse mail sur votre feuille d'inscription*

**GUEUGNON, CAPITALE MONDIALE DE L'ACIER INOXYDABLE**  
**TERRE DE GASTRONOMIE, ET ... D'AVICULTURE !**

### INFORMATIONS PRATIQUES

L'Exposition se tiendra **Salle Charles Breuzot, rue du port 71130 Gueugnon**. Les animaux seront exposés avec fonds de cages, eau et nourriture à leur arrivée, carton ondulé au sol.

**Repas** : Les repas du samedi midi et dimanche midi pourront être pris au restaurant "St Benoît" à quelques mètres du lieu d'exposition Les repas seront sur réservation uniquement.

**Chambres** : La liste des Hôtels ainsi que leur n° de Téléphone se trouve ci-jointe. Il vous suffira de prendre contact avec l'Hôtel de votre choix pour retenir une chambre.

**Si vous êtes Expositant** : Passez immédiatement au Secrétariat. On vous remettra votre Catalogue Palmarès. Un tableau vous indiquera si vous avez obtenu une récompense et si tel est le cas, réclamez-la immédiatement, on vous la remettra. Ce bureau vous accueillera également si vous désirez acheter un sujet, ou si vous désirez un renseignement.

**Si vous êtes Visiteur, mais non Expositant** : Le Secrétariat, sur simple demande, vous donnera tous renseignements utiles, vous permettra d'acheter des sujets ou un Catalogue Palmarès.

**Pensez enfin que toute l'équipe de l'Union Avicole Gueugnonnaise s'est mobilisée pour que cette Exposition soit une réussite et qu'elle espère votre satisfaction.**

### **HOTELS**

HOTEL RESIDENCE SAINT BENOIT TEL. 03 85 85 23 23

HOTEL DU CENTRE. TEL: 03 85 70 66 26. Portable : 06 78 14 11 87

Voir également Hotels à proximité : PARAY LE MONIAL, DIGOIN

Télécharger la plaquette « guide hébergement et restauration » sur le Site [www.ccpaysgueugnon.fr](http://www.ccpaysgueugnon.fr) puis Office du Tourisme Pays de Gueugnon.